



## L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CENTRES DE LOISIRS PARISIENS 2025-2026

La ville de Paris est engagée dans une démarche d'éducation inclusive et tous les enfants, quelle que soit leur situation, peuvent être accueillis.

Les centres accueillent les enfants âgés de 3 à 5 ans dans les centres de loisirs maternels et de 6 à 14 ans dans les centres de loisirs élémentaires. Certains centres sont également polyvalents. Ils sont tous implantés dans des écoles.

Il existe également 8 centres de loisirs à parité (CLAP) municipaux accueillant chacun 30 enfants dont 15 enfants en situation de handicap. Un accueil individualisé est prévu, avec des horaires adaptés si besoin. L'encadrement y est renforcé. 4 CLAP sont associés à un centre de loisirs classique et partagent leurs activités. Le taux d'encadrement renforcé est conservé, en plus de celui du centre de loisirs. 9<sup>e</sup> CLAP municipal, installé dans un collège, accueille 15 jeunes de 11 à 16 ans en situation de handicap. La parité se fait par le biais de projets communs et partenariats avec des dispositifs ou associations internes ou externes au collège.

Certains CLAP sont associés à un centre de loisirs classique, ils figurent avec un astérisque dans la liste ci-dessous. Le taux d'encadrement est conservé, en plus de celui du centre de loisirs.

La pédagogie et les activités sont adaptées aux besoins, l'entraide et la solidarité entre les enfants sont particulièrement valorisées.

CLAP	ADRESSE	TYPE	COORDONNEES DU DIRECTEUR.TRICE	TELEPHONE
Clichy *	10 rue de Clichy, 9 <sup>e</sup>	élémentaire	<a href="mailto:Abdelhamid.zizoua@paris.fr">Abdelhamid.zizoua@paris.fr</a>	
Gerty	5 rue Gerty Archimède, 12 <sup>e</sup>	élémentaire	<a href="mailto:mohamed.bensaad@paris.fr">mohamed.bensaad@paris.fr</a>	06 40 67 75 73
Ocagne	7 avenue Maurice d'Ocagne, 14 <sup>e</sup>	polyvalent	<a href="mailto:charlene.delattre@paris.fr">charlene.delattre@paris.fr</a>	06.32.30.76.60
Zola *	35 avenue Emile Zola, 15 <sup>e</sup>	maternel	<a href="mailto:camille.valancon@paris.fr">camille.valancon@paris.fr</a>	06 38 63 69 72
Kotchever *	4 rue Eva Kotchever, 18 <sup>e</sup>	polyvalent	<a href="mailto:johanna.szabo@paris.fr">johanna.szabo@paris.fr</a>	06.30.06.08.62
Buffet *	14 rue Bernard Buffet 17 <sup>e</sup>	polyvalent	<a href="mailto:elisabeth.perusset@paris.fr">elisabeth.perusset@paris.fr</a>	
Champagne	17 cité Champagne, 20 <sup>e</sup>	polyvalent	<a href="mailto:catherine.gottrand@paris.fr">catherine.gottrand@paris.fr</a>	06 32 30 99 63
Métra	32 rue Olivier Métra, 20 <sup>e</sup>	polyvalent	<a href="mailto:Thomas.hellec@paris.fr">Thomas.hellec@paris.fr</a> <a href="mailto:CLAPMetra@paris.fr">CLAPMetra@paris.fr</a>	06 32 30 16 12
Budé	7, rue Jean Quarre, 19 <sup>e</sup>	Collège	<a href="mailto:lucile.chagnot@paris.fr">lucile.chagnot@paris.fr</a>	06 30 06 51 13

### Les projets pédagogiques

Quelle que soit la structure, des activités diverses et variées sont proposées aux enfants afin que chacun y trouve son intérêt, en fonction notamment de son âge, mais aussi de ses possibilités et de ses envies.

Les projets pédagogiques des centres de loisirs développent différents thèmes, en cohérence avec le projet éducatif de la Ville de Paris :

- pratiques artistiques, scientifiques, sportives, éducation à l'image
- développement durable et connaissance de l'environnement
- éducation à la citoyenneté
- santé, bien-être, développement des compétences psycho-sociales

Les projets pédagogiques sont adaptés aux besoins des enfants accueillis, dans une démarche inclusive.

Durant les petites vacances scolaires, certains centres de loisirs proposent également des mini-séjours de 5 jours.

### L'accueil des familles ou représentants légaux

Un rendez-vous est proposé aux familles ou représentants légaux des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, pour favoriser la connaissance de l'enfant et de ses besoins, prévoir les éventuels adaptations, anticiper l'emploi du temps, l'intervention extérieure éventuelle d'un professionnel pendant le centre de loisirs, le mode de transport pour les trajets soit toute information permettant d'organiser l'accueil de l'enfant.

### Le protocole d'accueil individualisé (PAI)

Pour les enfants scolarisés ou non en école ordinaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré avec la famille, le médecin traitant et le responsable éducatif ville, pour chaque enfant concerné, afin d'adapter l'accueil des enfants en situation de handicap, souffrant d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement et/ou une attention particulière.

Le PAI indique les temps de présence de l'enfant, les éventuelles prises en charge extérieures, l'emploi du temps correspondant, les aménagements spécifiques à prévoir, les signes d'alerte et les conduites à tenir spécifiques à la pathologie et, si besoin, un tableau des aliments contre-indiqués ou autorisés.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Les horaires

Le mercredi, les centres de loisirs ouvrent à 13h30. Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à 16h30 (avant le goûter) ou entre 17h30 et 18h30 en centre de loisirs maternel, et les enfants en élémentaire sortent à 18h00.

Pendant les petites vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée (sauf en cas de sortie à la journée), ou en journée entière.

Pour l'été, l'accueil se fait à la journée.

Ces horaires peuvent être adaptés, en accord avec le responsable éducatif ville (REV), en fonction des besoins de l'enfant et du planning des activités proposées.

### Les repas

Les Caisse des écoles déjà en charge de la préparation des repas lors des jours de classe, fournissent aussi les repas et les goûters dans les centres de loisirs pendant les vacances.

La plupart du temps, le repas est servi à table (pour les maternels) ou en self-service (pour les élémentaires) dans le réfectoire. Pendant les vacances, s'il est prévu de partir en sortie pour la journée, la Caisse des écoles fournit un repas pique-nique.

Après le repas, les plus petits, et ceux qui le souhaitent, font la sieste ou se reposent.

Seules les familles dont les enfants sont accueillis dans le cadre d'un **Projet d'accueil individualisé (PAI)** et apportant leur propre panier-repas au centre de loisirs peuvent bénéficier d'une non-facturation du déjeuner à la cantine.

### Les Inscriptions

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, adapter encore mieux les activités aux différents âges des enfants et réduire le gaspillage alimentaire, l'**inscription préalable des enfants au centre de loisirs est obligatoire selon un calendrier défini, disponible sur le site paris.fr**.

Les inscriptions aux centres de loisirs sont à effectuer sur votre compte Paris Familles si vous en avez un, ou par bulletin papier auprès de l'équipe d'animation si vous n'avez pas encore de compte Paris Familles.

#### L'inscription en CLAP se fait directement auprès du directeur. (cf liste ci-dessus)

Le directeur du CLAP reçoit les familles ou représentants légaux avant l'inscription, pour présenter le projet et bien connaître les besoins de l'enfant ou du jeune, anticiper l'emploi du temps, l'intervention éventuelle d'un professionnel extérieur pendant le centre de loisirs, le mode de transport pour les trajets, soit toute information permettant d'organiser l'accueil de l'enfant.

Tout comme les centres de loisirs, les projets pédagogiques des CLAP développent différents thèmes, en cohérence avec le projet éducatif de la Ville de Paris.

Durant les petites vacances scolaires, certains CLAP proposent également des mini-séjours de 5 jours.

### Les tarifs

Ils sont appliqués en fonction d'un quotient familial calculé par la Caisse des écoles de votre arrondissement à partir des ressources du foyer. A défaut de présenter un justificatif de votre Caisse des écoles déterminant votre **tranche tarifaire, vous acquitterez le tarif maximum**.

**La Mission Éducation Inclusive est à votre disposition pour toute question :**

**DASCO-MEI@paris.fr**